

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 1^{er} décembre 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 12 Décembre 2022 à 18 h 30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANCHAMP Brigitte	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 – PAVILLET Yves	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 –	17 – ROCHER Lakshmi	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 –	25 – FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 –	26 – Alexia CEFALU
6 – FAUCONET David	13 –	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 –	21 – BRUAND Thierry	

Excusés : Philippe GOLEC (pouvoir à Thierry CORTADE), Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET) ; Stéphanie DURET (pouvoir à Chantal PIAGET) ; Michelle FAVRE (pouvoir à Anne CONAND) ; Lucie TEXEIRA (pouvoir à Emilie VITTON-MEA) ; Vincent CHEVROT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mohamed FETTAH

N° 12-12-2022/71

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES D'ASSURANCES DE LA VILLE ET DU CCAS

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Les contrats d'assurances de la Ville et du CCAS arrivant à échéance au 31 décembre 2022, un appel d'offres ouvert a été publié le 17 octobre au Bulletin officiel des annonces de marchés publics et le 19 octobre au Journal officiel de l'Union européenne, pour une couverture à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026, conformément aux articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 et L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

Le marché, passé en groupement de commandes avec le CCAS conformément à la délibération n°51 du 28 juin 2021, est découpé en 4 lots :

- Lot n°1 : assurance des dommages aux biens et risques annexes
- Lot n° 2 : assurance des responsabilités et risques annexes
- Lot n° 3 : assurance des véhicules à moteur et risques annexes
- Lot n° 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus.

Les candidats étaient invités à déposer leur offre pour le 25 novembre 12h00, au plus tard. Suite à l'examen des candidatures et des offres, la commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le 7 décembre à 8h30 a attribué les différents lots comme suit :

LOT	ATTRIBUTAIRE	HT	TTC
LOT n°1 – Dommages aux biens	GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE 50 rue de Saint Cyr 69009 LYON	VILLE : 62 473.368 € CCAS : 3 003.90 €	67 695.60 € 3 255.00 €
LOT n°2 – Responsabilité civile et risques annexes	PARIS NORD ASSURANCES SERVICES 159 rue du Faubourg Poissonnière 75 009 PARIS	VILLE : 2 528.75 € CCAS : 766.05 €	2 846.98 € 897.30 €
LOT n°3 – Véhicules à moteur	SMACL ASSURANCES SA 141 Avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT CEDEX 9	VILLE : 3 590.00 € CCAS : 363.62 €	4 247.47 € 455.41 €
LOT n°4 – Protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL ASSURANCES SA 141 Avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT CEDEX 9	VILLE : 353.50 € CCAS : 110.00 €	396.86 € 123.51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés tels qu'attribués par la Commission d'Appel d'Offres.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance



Mohamed FETTAH



Le Maire



Béatrice SANTAIS